

Saint-Quentin, le 5 octobre 2021



Monsieur le Directeur Académique,

Par un courrier du 20 septembre 2021, nous vous demandions d'accorder une compensation horaire pour les enseignants de CP pour la saisie des résultats des évaluations à mi-parcours et pour les directeurs d'école de 5 classes et plus qui n'effectuent pas les APC.

Notre demande n'a pas reçu de réponse écrite de votre part.

A l'heure où l'harmonisation académique est souvent évoquée lors de nos échanges et instances, nous tenons à vous informer que le directeur académique de la Somme\* accorde une compensation horaire de 6h pour les enseignants de CP pour les évaluations à mi-parcours et une compensation de 6h ou 12h pour les directeurs de 5 classes et plus selon qu'ils enseignent en CE1 ou CP.

Il s'agit pour le SE-Unsa d'une décision d'équité de traitement entre les personnels.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Thierry GRAF  
Secrétaire départemental du SE-Unsa

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Graf', written in a cursive style.

**SE-Unsa Aisne**

[02@se-unsa.org](mailto:02@se-unsa.org)

03 23 08 38 85

1 ter rue d'Alsace – BP 50208 – 02101 Saint-Quentin Cedex

- Voir courrier en PJ